



Infidélité en concubinage, garde d'enfant

Par **olivier**, le **05/01/2012 à 20:07**

Bonjour,

Je me présente je m'appelle olivier j'ai 32ans et je vis actuellement en concubinage avec ma conjointe (union libre). Nous sommes parents d'un petit garçon de 5ans. Nous avons également construit une maison qui à actuellement 3ans.

J'avais 2 questions :

La 1ère est :

Je suis toujours en couple mais je viens de découvrir une infidélité. J'ai des preuves. Comment se passe la garde de l'enfant vu que nous sommes en concubinage, puis je demander la garde totale (bien que je sois le père et que la garde est souvent donnée à la mère) ?

La 2ème est :

Après une brève discussion avec ma conjointe, celle ci me dit que pour la maison elle me donnerait sa part, qu'elle la refuserait ? Que veut dire exactement ceci ? Nous avons émis un crédit à 50/50.

Merci d'avance pour votre aide.

Par **corimaa**, le **05/01/2012 à 20:23**

Bonsoir,

Si vous comptez vous séparer, il faudra saisir le juge aux affaires familiales qui décidera aux

vues des différentes informations que vous apporterez, de qui aura la résidence exclusive de l'enfant et qui aura des droits de visite et d'hébergement. Ainsi que le montant de la pension alimentaire qui sera versée au parent gardien pour l'enfant

Il y a aussi possibilité si les domiciles deux parents sont assez proche, de demander la garde alternée (1 semaine chez l'un et 1 semaine chez l'autre par exemple)

Par contre, si vous êtes d'accord tous les deux sur la résidence de l'enfant et du montant de la PA ou sur la résidence alternée, vous mettez tout par écrit, vous signez et datez, et saisissez le JAF qui n'aura plus qu'à entériner votre accord

Pour la maison, si cela fait 3 ans que votre concubine paie sa part de crédit et qu'elle vous en fait donation, vous aurez des taxes à payer qui seront de 60% car vous n'êtes ni marié, ni pacsé. Ensuite, il faudra voir avec la banque si elle est d'accord pour enlever votre concubine comme co-emprunteuse, ça c'est moins sûr, tout dépend de vos revenus.

Ne vous emballez pas trop, si la révélation de l'infidélité est tout récente, vous êtes encore sous le coup de la colère. Peut-être que le temps pourrait apaiser celle-ci